

ECOLE MATERNELLE – CANTINE MUNICIPALE

La demande d’inscription à la cantine doit être renouvelée pour chaque année scolaire en mairie. Elle doit être complétée et remise en mairie accompagnée des attestations de travail des deux parents au plus tard le 31/07/2024. **Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

Attention ! Pour les familles non à jour des frais de cantine antérieurs au 31/07/2024, les enfants ne seront pas admis à ce service à la rentrée de septembre 2024.

La Facturation est établie mensuellement Vous avez ensuite deux choix possibles pour le règlement soit par prélèvement automatique soit à réception du titre.

Le tarif en vigueur au 01/09/2024 est de 3,60€ pour les Carlésiens et 7,60€ pour les enfants des communes extérieures selon la délibération 06-2023-0828. La personne redevable des factures est celle qui a signé la demande d’inscription.

Problème de santé : Si votre enfant a des allergies alimentaires ou une maladie, il ne sera accepté à la cantine qu’avec un Projet d’Accueil Individualisé PAI réalisé avec l’école. Merci de nous en informer.

Mesures de discipline : En cas de manque de respect ou de difficultés de discipline de la part de votre enfant, la commune vous avertira par écrit et se réserve le droit de l’exclure temporairement ou définitivement de la cantine afin d’assurer la bonne marche du service.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou situation particulière.

Patricia PLANSON, mairie de Charly-sur-Marne

Partie à conserver par les parents

ECOLE MATERNELLE – CANTINE MUNICIPALE

DEMANDE D’INSCRIPTION

Je soussigné, NOM ET PRENOM DU (DES) RESPONSABLE(S)

.....
.....

Adresse

Tél. fixe et portable(s) :

.....

Adresse(s) Mail :

Demande l’inscription de mon (notre) enfant à la cantine de l’école maternelle de Charly-Sur-Marne:

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

CLASSE FREQUENTEE A LA RENTREE.....

Pièce à joindre impérativement:

Attestations de travail délivrées par l’employeur des deux parents.

Fait à, le / /

Signature des parents,

lu et accepté le règlement remis

Partie à retourner en Mairie